



**Intervention de
Jean-Claude Boucherat,**
président du Conseil économique et social
de la Région Ile-de-France

**Etats généraux du SDRIF
29 novembre 2006**

Monsieur le Président,
Monsieur le Préfet,
Madame la Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de saluer également et tout spécialement celles et ceux qui viennent des autres Région du Bassin Parisien et qui marquent ainsi la nécessaire solidarité interrégionale à laquelle le CESR Ile-de-France tient beaucoup.

Je veux aussi remercier mes nombreux collègues, membres du CESR francilien, qui sont présent aujourd'hui.

Depuis plus de 2 ans, ils ont été assidus et disponibles pour œuvrer à ce grand chantier – pour l'homme du Bâtiment que je suis, c'est un mot noble, vous l'aviez compris – grand chantier décisif pour l'avenir de notre région qui se dessine à l'occasion de la révision du Schéma directeur de 1994.

Outre leur participation à tous les forums, ateliers thématiques et territoriaux et à toutes les réunions organisées par des acteurs du territoire (départements, intercommunalités), ils ont sans relâche travaillé, dans leurs commissions

thématiques et notamment au sein de notre commission de l'aménagement du territoire, à enrichir de leurs propositions la concertation voulue par l'Exécutif régional et menée par la Vice-présidente Mireille Ferri, dont je salue l'engagement, la conviction, la capacité d'écoute et l'ouverture d'esprit.

Je ne vous infligerai pas la lecture de la liste des rapports et avis du CESR ; vous l'avez dans les documents qui vous ont été remis à l'accueil et vous pouvez les consulter sur notre site internet.

Ce fut un travail long et dense depuis 2004, mais le jeu en valait la chandelle et nous voici tous réunis sous la houlette de l'Exécutif régional désormais en charge, en association avec l'Etat, de l'élaboration du SDRIF pour tirer, ensemble, la substantifique moelle de toute la richesse accumulée au cours de cette concertation, sans exclusive et sans tabou, qui a permis à tous les acteurs franciliens, dont la « société civile » que représente le CESR, de s'exprimer.

Outre cette accumulation de propositions, cette période d'échanges a eu le grand mérite de faire émerger de vraies convergences sur quelques notions ou concepts fondamentaux que nous avons retrouvés dans la « Vision régionale » approuvée le 23 juin 2006 par le Conseil régional, et qui avaient fait l'objet, à l'occasion des précédents forums à Aubervilliers comme à Villejuif, de « documents partagés » par le Conseil régional, l'Etat et le CESR, qu'il s'agisse du bilan du SDRIF de 94 ou des enjeux du futur schéma.

Je rappelle quelques points, qui me semblent fondamentaux :

- 1- la prise de conscience de la nécessaire mise en oeuvre d'une politique de développement durable et responsable, avec les trois piliers – économique – social – environnemental, et sa méthode – participative ;

- 2 - le dépassement de la querelle stérile entre l'économique et le social, entre la compétitivité et la qualité de vie. En effet, quelle que soit la vision du monde à laquelle on se réfère, on ne peut partager que les richesses qu'on a créées et on ne peut pas assurer valablement le développement économique sans un climat social serein que seul peut assurer un équitable partage des retombées de la croissance.
Autrement dit, pour faire avancer le train du progrès il faut des rails (pour savoir où l'on va), des wagons (pour que personne ne reste sur le quai) et une locomotive (puissante) ;
- 3 - la responsabilité partagée de tous les acteurs (publics et privés) et notamment des différents niveaux de collectivités, de la Commune à l'Etat en passant par les intercommunalités, les départements et les régions, pour une bonne administration des territoires soucieuse du mieux vivre de chacun.
Notre rencontre de ce jour en est le symbole et, au-delà de nos différences (voire parfois de nos divergences), chacun doit prendre en compte les légitimes aspirations des autres, à charge pour la Région (et, en dernier recours à l'Etat, garant de l'unité nationale), tout en respectant la nécessaire subsidiarité, de faire prévaloir l'intérêt général - qui n'est pas la somme, ou l'addition, des intérêts particuliers - et d'agir en faveur d'une vraie solidarité régionale transcendant les égoïsmes locaux.
- 4 - un point encore à retenir de cette période de dialogue, de consultation, de concertation... foisonnante depuis 2004 : le problème de la mise en œuvre du SDRIF ; à quoi bon, en effet, élaborer un schéma qui serait « idéal » (à supposer que cela existe !) si les acteurs n'ont pas, sur la durée, la volonté politique forte de l'appliquer dans son aspect réglementaire et de le mettre en œuvre (pour sa partie plus propositionnelle). Il faut donc confronter le

souhaitable et le possible et construire les outils de sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de politiques sectorielles (comme celles que la Région définit à travers le Schéma régional de développement économique ou le schéma des formations), ou de moyens institutionnels (tels que les établissements publics fonciers récemment créés), ou encore organisationnels (comme les conférences territoriales existantes ou prévues) et, bien sur, des moyens financiers, nécessaires, par exemple, pour le CPER à venir, outil contractuel indispensable de programmation.

Je ne prendrai qu'un exemple : comment parvenir à respecter l'objectif, fondamental pour le CESR, de construction de 1,5 millions de logements (objectif partagé et affirmé par les principaux partenaires) si l'Etat mais aussi le 1% logement et les collectivités territoriales, n'y consacrent pas les budgets nécessaires ; ou si les collectivités ne mettent pas en place les politiques foncières indispensables ; si on n'élabore pas, à l'échelle des bassins de vie, des PLH intercommunaux et si l'Etat, par ses règlements, la Région et les Départements, par leurs incitations, n'aident pas les communes à se montrer plus ambitieuses qu'elles ne le sont parfois ?

Au-delà de ces convergences, essentielles, le CESR en souligne bien d'autres, comme par exemple le parti d'aménagement polycentrique, la priorité à donner aux transports collectifs et la nécessaire densification de la ville (densité et compacité qui ne doivent pas concerner que le logement, mais aussi les emplois, les services publics et privés et les transports dans le triple objectif d'économiser les espaces naturels et agricoles, d'améliorer l'accessibilité et de recréer une véritable « urbanité »).

S'il a parfois été regretté que le développement de l'activité économique et de l'emploi ne paraisse pas suffisamment pris en compte, n'oublions pas que,

dans le même temps, s'élaborait un SRDE et que la responsabilité première des pouvoirs publics en la matière est de créer un environnement favorable aux entreprises, par la formation (et ce sera le but du futur Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) et, pour ce qui concerne le document d'urbanisme qu'est le SDRIF, en améliorant l'attractivité des territoires (et donc, aussi la qualité de vie) ce qui passe par des infrastructures, du foncier adapté, des logements pour les salariés et autres populations en attente depuis trop longtemps.

Pour en terminer avec les motifs de satisfaction, le CESR se réjouit de constater que des sujets, dont il est porteur depuis très longtemps, sont maintenant pris en compte par tous, qu'il s'agisse du logement, dont j'ai parlé, du maintien d'une agriculture diversifiée et viable, de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de la prise en compte de la dimension stratégique du fleuve comme structure essentielle du territoire, mais aussi de l'identité régionale et, bien sur, de l'ouverture de l'Ile-de-France sur le Bassin parisien et l'Europe du Nord-Ouest, tant il est vrai que, comme le disait le préfet Christian Sautter quand il conduisait les travaux de révision du précédent schéma au début des années 90, « l'Ile-de-France n'est pas une île ».

A ce stade de mon intervention, et à m'écouter, on pourrait croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais je ne serais pas honnête si je n'évoquais pas, d'un mot, les difficultés qu'il nous reste à surmonter, les écarts de points de vue à bien percevoir, mesurer et réduire.

Qu'il s'agisse du choix de certaines extensions urbaines, de la nécessité (ou pas) de réaliser certaines infrastructures, notamment routières, ou encore de l'avenir de la desserte aérienne de la région, l'accord n'est pas total entre l'Etat, le Conseil Régional, les collectivités locales, les acteurs économiques ou les associations.

Quoi de plus normal d'ailleurs quand on perçoit l'ampleur de la tâche qui représente la révision du schéma directeur de la région capitale ! Toutefois, puisque nous sommes tous d'accord sur les principes et les objectifs, avec de la bonne volonté et du pragmatisme, et en dépassant les a priori, je ne doute pas que nous arrivions à un accord le moment venu.

Le Conseil économique et social d'Ile-de-France peut proposer pour cela une ligne de conduite, inspirée du principe de précaution que je traduis à ma manière par la formule : « il ne faut pas insulter l'avenir » ; préservons-le et donnons-nous un peu de temps, même s'il est nécessairement court, pour parfaire notre compréhension des besoins et des attentes de nos populations, de nos concitoyens. Le SDRIF, c'est d'abord pour elles, pour eux qui devraient en être les bénéficiaires premiers.

Par exemple, nous ne sommes pas d'accord sur la nécessité de réaliser une route pourtant réclamée actuellement par les habitants et les entreprises ? : inscrivons en le principe dans le SDRIF et, le moment venu, en fonction de l'évolution de l'emploi, de la population, de l'avancée des techniques (voiture propre...), de la performance du rail, de l'évolution des comportements, peut-être supprimerons nous ce tracé comme nous l'avons déjà fait pour certains projets ?

Autre exemple : nous ne sommes pas d'accord sur la vocation de telle ou telle partie du territoire ?, discutons en et trouvons un compromis acceptable en laissant aux SCOT, aux P.L.U. leur rôle de définition précise.

Et encore, si nous ne sommes pas d'accord sur le PEB (plan d'exposition au bruit) de Roissy ou d'Orly : sachant qu'il faut 15 ans minimum pour décider et mettre en service une infrastructure nouvelle, regardons la réalité en face et prenons des mesures qui permettent la poursuite optimale de l'exploitation

de ces plates-formes, oeuvrons à en améliorer le fonctionnement et à en diminuer les nuisances (lignes TGV au lieu des courts/moyens courriers, remplacement des avions les plus bruyants, limitation des vols de nuit...) Mais, de grâce, en attendant que d'autres solutions soient étudiées, décidées et appliquées, ne permettons pas l'augmentation du nombre d'habitants (en général issus des milieux défavorisés) dans les zones de nuisance, et aidons les personnes, les ménages qui y habitent à s'en protéger.

Mesdames, Messieurs, après tout ce chemin fait ensemble, le but est donc à portée de main, si chacun le veut vraiment.

Ce schéma directeur, si important pour l'avenir des Franciliennes et Franciliens, nous le réussirons ou nous le raterons tous ensemble. A nous de choisir en toute responsabilité.

Pour sa part, le CESR fera tout son possible, avec conviction, détermination et patience, pour que nous le réussissions. C'est l'esprit qui nous anime, nous les représentants de cette large société civile qui est regroupée au sein du CESR et dont la force réelle tient à son enracinement au plus profond du terrain régional et au cœur de nos communes et de nos départements.

Je vous remercie.

Service de presse :

Jean Tilloy – 29, rue Barbet-de-Jouy – 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 66 18 – **Portable :** 06 63 12 85 10

Fax : 01 53 85 71 20

Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr

Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr